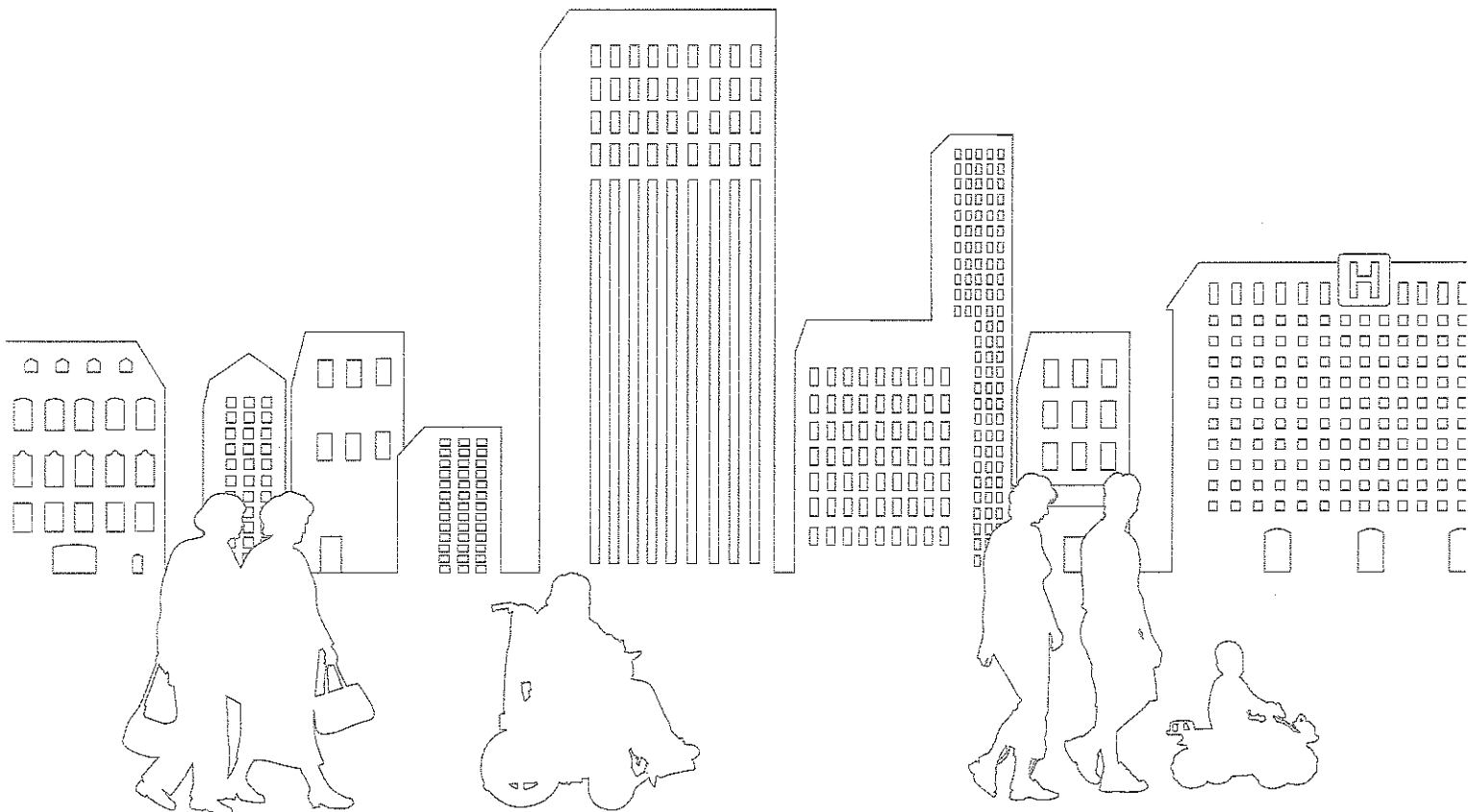


L'ÉLABORATION DES PLANS RÉGIONAUX SANTÉ ENVIRONNEMENT

En 2009, les groupes de travail régionaux mis en place dans le cadre de la consultation seront chargés d'élaborer les nouveaux plans régionaux santé environnement (PRSE 2).

Chaque PRSE 2 sera élaboré conjointement par les représentants des cinq collèges du Grenelle.

La cohérence entre le niveau régional et national sera assurée par un groupe de correspondants régionaux des PRSE réunis régulièrement au niveau national.





Annexes

« Des actions concrètes
pour un environnement sain »



22 Annexe 1
LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE ENVIRONNEMENT DÉCLINÉS
DANS LE DEUXIÈME PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

24 ~~Annexe 2~~
~~LES FICHES D'ACTION DU PNSE 2~~ *Non fournie au candidat*

68 Annexe 3
BUDGET MOBILISÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNSE 2

70 Annexe 4
GLOSSAIRE

LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE ENVIRONNEMENT déclinés dans le 2^e plan national santé environnement

Par son caractère très transverse, le deuxième PNSE est en étroite interaction avec les différents engagements du Grenelle Environnement et constitue l'ossature des mesures du Grenelle en rapport avec la santé. Il décline 21 engagements pris lors des tables rondes du Grenelle Environnement des 24, 25 et 26 octobre 2007.

101 : Protection des 500 aires de captages les plus menacées. Ce point est décliné par l'**action 28**.

103 : Maîtrise des risques liés aux résidus médicamenteux. Ce point est décliné par l'**action 47**.

105 : Interdire les phosphates dans tous les produits lessiviels d'ici à 2010. Ce point est décliné par l'**action 29**.

137 : Développer une politique ambitieuse de substitution des substances chimiques préoccupantes et d'innovation dans l'objectif de restreindre ou d'encadrer de façon très stricte l'emploi des substances préoccupantes au sens du règlement Reach. Ce point est décliné par l'**action 11**.

138a : Réduction des rejets et de l'exposition aux substances les plus préoccupantes, par exemple le benzène, le mercure, le trichloréthylène et certains composés du chrome, pour l'ensemble des sources et des milieux. Ce point est décliné par l'**action 5**.

138b : Adjonction d'un plan santé transport pour les véhicules (tous types), dont le renouvellement accéléré des flottes de véhicules. Ce point est décliné par les **actions 3, 13, 14 et 15**.

138c : Anticipation et prévention des risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement. Ce point est décliné de manière transverse à l'**ensemble du plan**.

138d : Santé au travail. Ce point est décliné de manière transverse à l'**ensemble du plan**.

139 : Programme de biosurveillance de la population. Ce point est décliné par l'**action 43**.

140 : Développer l'équité en santé environnement en s'attaquant d'abord aux points noirs et en commençant par les enfants et les populations les plus sensibles ou les plus exposées. Ce point est décliné de manière transverse à l'**ensemble du plan**.

142 : Création de pôles interrégionaux pluridisciplinaires santé environnement, d'un pôle de compétence en toxicologie et écotoxicologie et de centres inter-CHU de soins, de prévention et de recherche clinique. Ce point est décliné par l'**action 24**.

143 : Les produits phytosanitaires contenant des substances extrêmement préoccupantes (CMR1, CMR2 et substances bioaccumulables) seront interdits à la vente dès 2008 pour un usage domestique ou dans des lieux publics. Le cas des substances préoccupantes (dont CMR3) sera traité dans le cadre de l'élaboration du plan national santé environnement 2. Ce point est décliné par l'**action 6**.

146 : Renforcement des moyens de contrôle publics sur les sites et sur les teneurs en substances toxiques des produits domestiques et importés. Ce point est décliné par l'**action 17**.

149 : Respect sans délai des objectifs réglementaires pour les NOx et l'ozone. Ce point est décliné par les **actions 1 à 3**.

150 : Plan particules. Les effets cardio-vasculaires et respiratoires des particules fines sont maintenant connus : un objectif de $15\mu\text{g}/\text{m}^3$ (PM 2,5), valeur cible en 2010 et obligatoire en 2015, soit une réduction de 30 % par rapport à aujourd'hui. Ce point est décliné par les **actions 1 à 4**.

151 : Amélioration de la qualité de l'air intérieur : étiquetage obligatoire des matériaux de construction et de décoration sur leur contenu en polluants volatils, interdiction dès 2008 des substances CMR 1 et 2 dans ces produits, le cas des CMR 3 étant traité dans le PNSE 2. Ce point est décliné par les **actions 7 et 8**.

152 : Mise en place de systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant un public nombreux ou vulnérable (enfants, personnes âgées, etc.) et dans tous les établissements publics recevant du public. Ce point est décliné par les **actions 9 et 19**.

153 : Révision de l'inventaire des points noirs du bruit pour fin 2007 et résorption en 5 à 7 ans des plus dangereux pour la santé; accroissement des moyens dédiés à la lutte contre le bruit des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires. De 150 à 450 millions d'euros, financement à négocier entre État, collectivités locales, RFF et sociétés d'autoroute. Ce point est décliné par les **actions 15 et 37 à 39**.

157 : Mettre en place un processus de réception des bâtiments adapté aux réglementations en matière d'aération, de ventilation et d'acoustique. Ce point est décliné par l'**action 8**.

158 : Mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations. Ce point est décliné par l'**action 39**.

159 : Anticipation des risques liés aux nanomatériaux. Ce point est décliné par l'**action 46**.

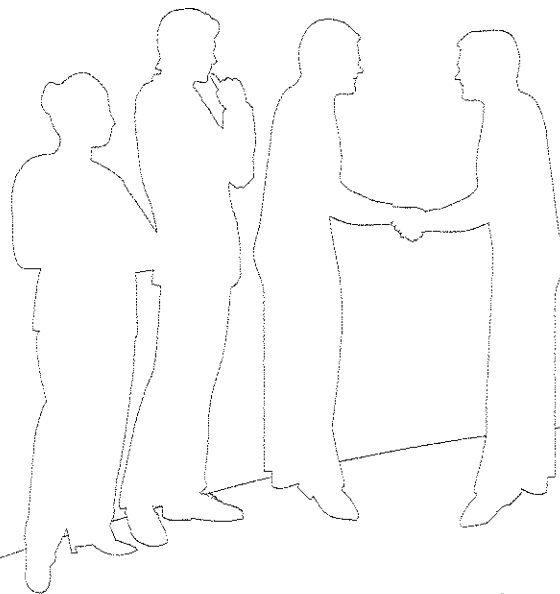
179 : Mise en place d'une « task force » chlrodécone aux Antilles. Ce point est décliné par l'**action 35**.

194 : Création d'une haute autorité indépendante de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte environnementale. Ce point est décliné par l'**action 53**.

195 : Création d'un haut conseil de l'expertise, garant de la transparence, la méthodologie et la déontologie des expertises. Ce point est décliné par l'**action 53**.

241 : Achever l'inventaire des sites qui, historiquement, sont potentiellement pollués et le croiser avec celui des captages d'eau et des points d'accueil de populations sensibles pour prioriser les actions pour 2010. Ce point est décliné par les **actions 19 et 28**.

242 : Plan d'actions sur la réhabilitation des stations-service fermées et des sites pollués orphelins. Ce point est décliné par l'**action 34**.



BUDGET MOBILISÉ

pour la mise en œuvre du PNSE 2

N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	BUDGET MOBILISÉ 2009-2013	
→ → → Plan particules			
ACTION 1	Réduire les émissions de particules du secteur domestique.....	}	
ACTION 2	Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles.....		
ACTION 3	Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport.....		12 M€
ACTION 4	Améliorer la connaissance sur les particules.....		
→ → → Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau			
ACTION 5	Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau.....	17 M€	
ACTION 6	Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides.....	10 M€	
→ → → Qualité de l'air intérieur			
ACTION 7	Mieux connaître et limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments.....	}	
ACTION 9	Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics.....		9,4 M€
ACTION 8	Construire sainement par la limitation des sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, de ventilation et de climatisation.....	7,9 M€	
ACTION 10	Réduire les expositions liées à l'amiante.....	0,15 M€	
→ → → Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieux de travail			
ACTION 11	Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs.....	-	
ACTION 12	Renforcer le suivi des expositions professionnelles.....	0,5 M€	
→ → → Santé et transports			
ACTION 13	Prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport.....	-	
ACTION 14	Favoriser les transports actifs et les mobilités douces.....	0,5 M€	
ACTION 15	Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports.....	5 M€	
ACTION 16	Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports.....	-	
→ → → Protéger la santé et l'environnement des enfants			
ACTION 17	Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses.....	16,2 M€	
ACTION 18	Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens.....	1,4 M€	
ACTION 19	Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants.....	23 M€	
ACTION 20	Améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques.....	4 M€	
ACTION 21	Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées.....	5,7 M€	
→ → → Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé			
ACTION 22	Prévenir les allergies.....	1,6 M€	
ACTION 23	Développer la profession de conseillers habitat santé ou en environnement intérieur.....	1,2 M€	
ACTION 24	Améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement dues à l'environnement.....	3,1 M€	
→ → → Lutte contre l'habitat indigne			
ACTION 25	Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne.....	}	
ACTION 26	Prévenir l'insalubrité due à la suroccupation.....		
ACTION 27	Créer des mesures ciblées d'accompagnement social.....		0,7 M€

→ → → Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau		
ACTION 28	Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages.....	4 M€
ACTION 29	Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique.....	
ACTION 30	Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée.....	
ACTION 31	Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau.....	
→ → → Lutte contre les points noirs environnementaux		
ACTION 32	Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques.....	11 M€
ACTION 33	Améliorer la prévention et assurer la gestion des impacts sanitaires et environnementaux post accident.....	2,5 M€
ACTION 34	Renforcer la gestion des sites et sols pollués.....	180 M€
ACTION 35	Réhabiliter ou gérer les zones contaminées, notamment outre-mer.....	13 M€
ACTION 36	Évaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets.....	0,8 M€
→ → → Diminuer l'impact du bruit		
ACTION 37	Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale.....	1,4 M€
ACTION 38	Renforcer la police du bruit.....	
ACTION 39	Se doter d'outils permettant d'appréhender l'impact sanitaire du bruit.....	
→ → → Réduire l'exposition au radon et à l'amiante naturellement présents dans l'environnement		
ACTION 40	Réduire l'exposition au radon dans l'habitat.....	1 M€
ACTION 41	Gérer les expositions à l'amiante environnementale.....	1,3 M€
→ → → Risques émergents		
ACTION 42	Améliorer le dispositif de surveillance et d'alerte.....	9,5 M€
ACTION 43	Lancer un programme pluriannuel de biosurveillance de la population française, couplé à une enquête de santé plus large et incluant le dosage des polluants émergents.....	19,5 M€
ACTION 44	Renforcer la concertation sur les risques liés aux nouvelles technologies.....	-
ACTION 45	Organiser l'information et la concertation sur les ondes électromagnétiques.....	3,1 M€
ACTION 46	Renforcer la réglementation, la veille, l'expertise et la prévention des risques sur les nanomatériaux.....	1,6 M€
ACTION 47	Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement.....	2 M€
→ → → Recherche		
ACTION 48	Afficher clairement le domaine santé environnement travail dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche et renforcer les moyens humains et financiers.....	124 M€
ACTION 49	Structurer et coordonner la recherche en santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires	
ACTION 50	Renforcer les disciplines de recherche majeures et les thématiques prioritaires pour la prédiction et l'évaluation des risques et dangers environnementaux, notamment sur les pathologies en forte augmentation ou ré-émergentes et sur les risques émergents.....	
ACTION 51	Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire.....	
ACTION 52	Favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement.....	
ACTION 53	Rationaliser les conditions et pratiques d'expertise scientifique en appui aux décisions de politiques publiques.....	
ACTION 54	Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé environnement travail.....	
→ → → Expertise		
→ → → Formation et information		
ACTION 55	Développer la formation en santé environnement travail des professionnels de santé.....	0,1 M€
ACTION 56	Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique.....	
ACTION 57	Éduquer les jeunes en santé environnement travail.....	
ACTION 58	Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact.....	

GLOSSAIRE

A

ACNUSA : Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires
ACSE : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFSSA : Agence française de sécurité sanitaire des aliments
AFSSAPS : Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé
AFSSET : Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANR : Agence nationale pour la recherche
ANRT : Association nationale de la recherche et de la technologie
AP HP : Assistance publique - Hôpitaux de Paris
ARS : agences régionales de santé

B

BRANCHE AT/MP : branche accident du travail/maladies professionnelles de l'assurance maladie
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

C

CAF : Caisse d'allocation familiale
CCMSA : caisses centrales de la mutualité sociale agricole
CEA : Commissariat à l'énergie atomique
CEMAGREF : Institut de recherche finalisée pour la gestion durable des eaux et des territoires
CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CGDD : Commissariat général au développement durable
CHU : centres hospitaliers universitaires
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
CITEPA : Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique
CMR : substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales
CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
CO : monoxyde de carbone
COMOP : comité opérationnel (Grenelle de l'environnement).
CORPEN : Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

COV : composés organiques volatils
CRAM : caisses régionales d'assurance maladie
CRITT : centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie
CSRT : Conseil supérieur de la recherche et de la technologie
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment
CTI : centres techniques industriels

D

DALO : droit au logement opposable
DEB : direction de l'eau et de la biodiversité (ministère du Développement durable)
DGAL : direction générale de l'alimentation (ministère de l'Agriculture)
DGALN : direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (ministère du Développement durable)
DGAS : direction générale de l'action sociale (ministère du Travail)
DGCCRF : direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ministère de l'Économie)
DGCIS : direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (ministère de l'Économie)
DGEC : direction générale énergie climat (ministère du Développement durable)
DGGN : direction générale de la gendarmerie nationale (ministère de l'Intérieur)

DGITM : direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (ministère du Développement durable)
DGPAAT : direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (ministère de l'Agriculture)
DGPR : direction générale de la prévention des risques (ministère du Développement durable)
DGPN : direction générale de la police nationale (ministère de l'Intérieur)
DGRI : direction générale pour la recherche et l'innovation (ministère de la Recherche)
DGS : direction générale de la santé (ministère de la Santé)
DGT : direction générale du travail (ministère du Travail)
DHOS : direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (ministère de la Santé)
DIRECCTE : directions régionales de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DREAL : directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (ex DRIRE, DIREN, DRE)
DIV : délégation interministérielle à la ville (ministère du Travail)

DRRT : délégations régionales à la recherche et à la technologie
DSCR : direction de la sécurité et de la circulation routière (ministère du Développement durable)

EHESP : École des hautes études en santé publique
ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

FDES : fiches de données environnementales et sanitaires
FFA : fibres fines d'amiante
FSL : Fonds de solidarité pour le logement

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques
HCSP : Haut Conseil de santé publique

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

INCA : Institut national du cancer
INED : Institut national études démographiques
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques
INPES : institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
INRA : Institut scientifique de recherche agronomique
INRS : Institut national de recherche et de sécurité
INVS : Institut de veille sanitaire
IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

LEEM : Les Entreprises du médicament
LEPI : Laboratoire d'études des particules inhalées

MSA : Mutuelle sociale agricole

N

NODU : indicateur global de suivi de l'intensité de l'usage des pesticides
NOX : oxydes d'azote

O

OQAI : Observatoire de la qualité de l'air intérieur
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
OMS : Organisation mondiale de la santé
OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat
ORP : observatoire des résidus de pesticides
OSEO : Établissement public destiné à soutenir la croissance et l'innovation des petites et moyennes entreprises
OSPAR : convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique nord-est

P

PCB : polychlorobiphényles
PDALPD : plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées
PLAI : prêt locatif aidé d'intégration
PLH : programme local de l'habitat

PM 2,5 - PM 10 : matière particulaire dont la taille moyenne est de 2,5 µm (PM 2,5) ou de 10 µm (PM 10) ;

PNLHI : Pôle national de lutte contre l'habitat indigne

PNRPE : programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens

PNSS : plan national nutrition et santé

PNUD : programme des Nations unies pour le développement

PREDIT : programme national de recherche d'expérimentation et d'innovation dans les transports terrestres

PRIMEQUAL : programme de recherche inter-organisme pour une meilleure qualité de l'air à l'échelle locale

PT : particules totales

R

RDT : réseau de développement technologique

REACH : Règlement européen instaurant un système européen unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques

RNSA : réseau national de surveillance aérobiologique

RNV3P : réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles

S

SCHS : services communaux d'hygiène et de santé

SETRA : Service d'études techniques des routes et autoroutes

SNDD : stratégie nationale du développement durable

SOX : oxydes de soufre

T

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

TGE/TGI : très grand équipement/ très grande infrastructure de recherche

U

UDI : unité de distribution d'eau potable

V

VLEP : valeurs limite d'exposition en milieu professionnel